

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 2 juillet 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Yann MARION est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf Mme Adriana DOMERGUE, excusée, M. Didier BERTOLETTI qui donne pouvoir à M. Christian PASCAL, M. Aimé BARTHOD-MALAT qui donne pouvoir à Mme Catherine CUINET et M. Pascal LAITHIER qui donne pouvoir à M. Yann MARION.

Le conseil débute à 20h20 par la lecture du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014, qui est approuvé à l'unanimité, 10 voix/10

Ordre du jour

- 1/ commission des impôts locaux : désignation de personnes supplémentaires
- 2/ site internet communal : utilisation d'une nouvelle adresse
- 3/ bien vivre ensemble : actualisation de l'arrêté municipal n° 94

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter les délibérations qui suivent à l'ordre du jour. pour : 10/10

Presbytère : devis de l'entreprise DEISZ

Travaux supplémentaires chemin des Crêtets

Délibérations :

Commission des impôts locaux : désignation de personnes supplémentaires

Suite à la demande des services des finances et des impôts de proposer trois personnes supplémentaires (propriétaires forestiers, contribuables domiciliés hors de la commune), le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

Suppléant contribuable domicilié à La Vèze : M. Jean-Bernard ARBEZ

Titulaire propriétaire forestier : Mme Lucette GRANPERRIN

Suppléant propriétaire forestier: M. Jean-Pierre JANNIN

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Site internet communal : utilisation d'une nouvelle adresse

Les membres de la Commission Communication proposent à la commune de prendre un abonnement de 50 € par an pour bénéficier du nom de domaine "laveze.fr". Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Bien vivre ensemble : actualisation de l'arrêté municipal n° 94

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création de l'association de l'école de musique du plateau, pour pérenniser et renforcer l'offre musicale de proximité sur le plateau. Cinq élèves de La Vèze sont inscrits dont un adulte. Les cours vont de la deuxième année de maternelle jusqu'au conservatoire. Le Conseil décide d'adhérer à la compétence optionnelle du syndicat du plateau : développement de l'enseignement musical intercommunal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Presbytère : devis de l'entreprise DEISZ

Suite aux dégradations constatées sur la porte d'entrée principale du presbytère, un devis a été établi par la société DEISZ qui avait installé l'interphone en 2013. Le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 1545.60 € TTC, et décide que cette somme sera imputée en dépense d'investissement, chapitre 21, déduction faite du remboursement éventuel de l'assurance (montant non connu à ce jour).

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Travaux supplémentaires chemin des Crêtets

Le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 462 € TTC correspondant à des travaux d'entretien chemin des Crêtets qui seront effectués par la société POINTURIER TP.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Informations diverses

Rythmes scolaires

Les horaires scolaires sont fixés depuis la délibération du SIFAL du 13 février 2014 :

Lundi 8h30-11h30 et 13h30-16h00

Mardi 8h30-11h30 et 13h30-15h30

Mercredi 8h30-11h30

Judi 8h30-11h30 et 13h30-15h30

Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h00

Les autocars de transport scolaires partiront dès la fin des cours

Les temps périscolaires rythme scolaires avec activités thématiques auront lieu les mardis et jeudi de 15h30 à 16h30. La ½ heure 16h00-16h30 des lundis et vendredis pourrait être consacrée à une activité d'aide aux devoirs (définition et organisation Francas).

Prospections des zones humides

Une personne, chargée de l'inventaire départemental des zones humides de la vallée du Doubs prospectera bientôt sur le territoire communal. Un courrier sera envoyé aux exploitants agricoles.

Station d'épuration

Le rapport de visite effectuée par le SATESE du Conseil Général préconise :

- de continuer le rythme actuel d'extraction des boues
- de maintenir les conditions d'exploitation actuelles

Forêt

Le débardage des grumes au bout de la piste a été réalisé. Le produit de la vente de ces grumes revient à la commune

Visite des rues du village : suite

Les membres du Conseil Municipal poursuivront la visite dans les lieudits de la commune vendredi 5 septembre à partir de 18h00.

Vu pour être affiché le 3 juillet 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,